



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la police du commerce SPoCo
Amt für Gewerbe Polizei GePoA

Grand-Rue 27, CP 1174, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 77, F +41 26 305 14 89
www.fr.ch/spoco

—

Courriel : poco@fr.ch

Demande de patente I de parahôtellerie en vue de la reprise d'un établissement de type :

- parahôtelier (hébergement collectif)
- table d'hôtes, chambre d'hôtes
- Bed & Breakfast
- tourisme rural

Nom de l'établissement :

Adresse et étage de l'établissement :

NP : Lieu :

Désirez-vous changer le nom de l'établissement ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nouveau nom :

Désirez-vous apporter des modifications à la capacité d'accueil des locaux accessibles au public ?
Oui Non

Si oui, avez-vous déposé une demande de permis de construire ? Oui Non

Avez-vous déposé une demande de permis de construire : oui non

Description des locaux accessibles au public avec indication de la capacité d'accueil
(y compris terrasse(s) sur domaine public ou privé) :

Nombre de places à l'intérieur

.....
.....

Nombre de places en terrasse

.....

La terrasse est sur le : domaine privé ou public

Nombre de places de parc :

—

Activités, clientèle, assortiment, volume de production, personnel

1. Activités prévues en rapport avec les denrées alimentaires :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Service de boissons | <input type="checkbox"/> Stockage de denrées alimentaires |
| <input type="checkbox"/> Service de mets (restauration) | <input type="checkbox"/> Conditionnement / emballage |
| <input type="checkbox"/> Régénération (réchauffer des plats) | <input type="checkbox"/> Fabrication / transformation |
| <input type="checkbox"/> Préparation de mets chauds | <input type="checkbox"/> Distribution |
| <input type="checkbox"/> Service au client | <input type="checkbox"/> Transport |
| <input type="checkbox"/> Vente au consommateur | <input type="checkbox"/> Autre, préciser : |

2. Assortiment/ type de carte (joindre la liste détaillée) :

Données personnelles du futur exploitant

Nom du titulaire de la patente :

Adresse privée :

NP : Lieu :

Tél. privé : Natel :

Date de naissance :

Adresse email privée :

Date prévue d'ouverture de l'établissement :

Date et lieu :

Signature :

Cette formule doit être retournée, accompagnée de tous les documents ci-dessous, à l'adresse du Service, au moins 60 jours avant la mise en exploitation de l'établissement.

Document concernant l'établissement :

1. le consentement écrit du propriétaire de l'immeuble abritant l'établissement ;

Document concernant l'exploitant :

2. un extrait du casier judiciaire du requérant ; (vous pouvez commander votre casier soit à un guichet postal, soit sur internet à l'adresse www.casier.admin.ch) * ;
3. une autorisation de séjour pour les requérants étrangers ressortissant d'un Etat non membre de l'Union européenne ;
4. une déclaration de la justice de paix attestant que le requérant n'est pas privé de l'exercice des droits civils* ;
5. une attestation de domicile* ;
6. une déclaration de l'Office des poursuites du ou des domiciles du requérant pour les cinq années précédentes, attestant qu'il n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens* ;
7. une déclaration de l'Office des faillites du ou des domiciles du requérant pour les cinq années précédentes, attestant qu'il n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens* ;
8. un curriculum vitae ;
9. un certificat de capacité professionnelle, un document équivalent ou, le cas échéant, une attestation portant sur la nature et la durée de l'activité permettant la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise, lorsque l'établissement offre plus de vingt places assises à l'intérieur et que les prestations, proposées sous forme de mets cuisinés et de boissons, sont comparables à celles d'un café-restaurant.

En cas d'exploitation de l'établissement par une personne morale, les documents complémentaires suivants doivent être produits

10. l'inscription au registre du commerce ;
11. le contrat d'engagement du gérant responsable ;
12. la répartition des tâches entre les associés ;
13. une déclaration de l'Office des poursuites du ou des domiciles de la personne morale pour les cinq années précédentes, attestant qu'elle n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens* ;
14. une déclaration de l'Office des faillites du ou des domiciles de la personne morale pour les cinq années précédentes, attestant qu'elle n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens*.

*** Ces documents doivent être originaux et ne pas dater, lors de leur production, de plus de trois mois.**